



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9521^e séance

Vendredi 29 décembre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. De La Gasca	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Browne
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 8 novembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/856)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Lettre datée du 8 novembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/856)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/1056, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Japon et les Émirats arabes unis.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/856, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 novembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des Émirats arabes unis et du Japon, en notre qualité de corédacteurs sur la situation en Afghanistan.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence équatorienne du Conseil d'avoir organisé la séance d'adoption aujourd'hui.

Le rapport relatif à l'évaluation indépendante sur l'Afghanistan (voir S/2023/856) a été présenté au Conseil de sécurité début novembre, en application de la résolution 2679 (2023), qui a été adoptée à l'unanimité en mars de cette année. Depuis la présentation de ce rapport, les membres du Conseil ont eu de nombreuses occasions de discuter de l'évaluation et des recommandations qui en sont issues, dans cette salle et ailleurs.

Les Émirats arabes unis et le Japon sont fermement convaincus que l'évaluation indépendante constitue la meilleure base de discussion sur la voie à suivre. Forts de cette conviction, nous avons élaboré ce projet de résolution (S/2023/1056) qui reprend la position du Conseil à ce sujet, après avoir écouté attentivement les points de vue des membres du Conseil. Le projet de résolution dont nous

sommes saisis est le résultat de nos consultations et nous sommes prêts à le mettre aux voix aujourd'hui.

Une fois adopté, le texte exprimera la ferme volonté du Conseil de faciliter l'élaboration d'une nouvelle stratégie visant à résoudre un large éventail de problèmes en Afghanistan et d'orienter les travaux des mécanismes internationaux qui sont nécessaires pour y faire face. En outre, je voudrais souligner que le projet de résolution met en avant la nécessité d'intensifier le dialogue au niveau international d'une manière plus cohérente, plus coordonnée et plus structurée, comme il est indiqué dans l'évaluation indépendante.

En adoptant ce projet de résolution, nous démontrons également au peuple afghan, y compris aux autorités compétentes, aux femmes, aux filles et à la société civile, que la communauté internationale reste attachée à un Afghanistan pacifique, stable, prospère et ouvert à tous et toutes. Le pays reste confronté à d'énormes difficultés, et nous devons y accorder une attention continue et accrue.

Avant de conclure notre déclaration, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur participation constructive et précieuse à l'élaboration du projet de texte ainsi que de la souplesse dont ils ont fait preuve. Nous avons maintenu l'unité sur le dossier de l'Afghanistan cette année, et nous espérons qu'il en sera ainsi à l'approche de la fin de l'année.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2721 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Au nom des Émirats arabes unis et du Japon, je

tiens à exprimer notre profonde gratitude pour l'adoption d'aujourd'hui. Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir renforcé, au cours de l'année écoulée, notre engagement commun et indéfectible en faveur de l'Afghanistan. Je voudrais également saluer l'Ambassadeur Feridun Sinirlioğlu et son équipe pour leur travail exemplaire dans le cadre de l'évaluation indépendante (voir S/2023/856). Enfin, et surtout, je tiens à rendre hommage au peuple afghan, aux femmes et filles, hommes et garçons, pachtounes, tadjiks, hazaras, ouzbeks, sunnites, chiites, chrétiens, sikhs et hindous, bref à l'ensemble du peuple afghan dans sa remarquable diversité ethnique et religieuse, dans le pays et dans la diaspora. Je salue leur esprit irréprouvable et leur dévouement sans faille en faveur d'un Afghanistan en paix avec lui-même, son peuple, sa région et le monde. Je tiens à leur assurer que nous sommes nous aussi dévoués à un tel Afghanistan.

L'année dernière, à la même époque, les Taliban publiaient certains de leurs décrets les plus stricts. Ils interdisaient aux filles d'aller à l'école au-delà de la sixième, puis dans la foulée ont interdit aux femmes de travailler pour l'ONU et les organisations internationales non gouvernementales. Ce qui était clair à l'époque – et ça l'est encore aujourd'hui – c'est qu'il n'y a pas de stratégie internationale cohérente pour l'Afghanistan. L'Afghanistan et son peuple – et pour être tout à fait claire, cela inclut ses femmes et ses filles – sont isolés, livrés à eux-mêmes alors que leur tragédie est instrumentalisée par des acteurs extérieurs qui n'ont de souci que de faire étalage de vertu ou agissent par intérêt cynique. Les Afghans luttent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement, les soins de santé, l'éducation et une vie décente. Une aide humanitaire bien intentionnée mais non durable, livrée en ordre dispersé, est le seul rempart qui reste contre un effondrement total.

Que la journée d'aujourd'hui marque le début de la fin de tout cela. Nous tenons là ce qui est peut-être la dernière occasion de changer de cap pour l'Afghanistan. Cela nécessitera que nous fassions tous des compromis.

La résolution 2721 (2023) met en place une démarche internationale pragmatique et fondée sur des principes concernant l'Afghanistan. Cette démarche axée sur les intérêts des Afghans tient également compte de la nécessité d'une mobilisation régionale et internationale. La mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport du Coordonnateur spécial donnera à tout le moins une certaine cohérence à l'approche de la communauté internationale, jusqu'ici souvent réactive et au coup par coup. Elle ouvre une voie, certes difficile mais pas

impossible, menant à un Afghanistan stable, sûr, pacifique et prospère, construit par les Afghans pour les Afghans.

Le Conseil aura connu une année productive en ce qui concerne l'Afghanistan. Sur fond de divergences et de polarisation croissantes, nous sommes globalement restés unis sur ce dossier. J'invite les membres du Conseil, actuels et nouveaux, à s'efforcer de maintenir cette dynamique de progrès. C'est un dossier important qui mérite cette unité. Notre expérience a eu beau être brève, elle nous a toutefois montré que l'objet du Conseil a été maintes fois validé par la pratique de la diplomatie et le potentiel qu'elle recèle. Ce fut un honneur et un privilège extraordinaires que d'être corédacteurs sur le dossier afghan aux côtés du Japon, qui conserve toute notre confiance et notre appui dans ses efforts concernant l'Afghanistan l'an prochain.

M^{me} Browne (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont déterminés à promouvoir la paix, la stabilité et les droits humains en Afghanistan. La résolution 2721 (2023) envoie un message clair aux Taliban, au peuple afghan et au monde entier : elle montre que le Conseil de sécurité est favorable à un processus grâce auquel l'Afghanistan s'intégrera à la communauté internationale en honorant ses obligations internationales. Cette résolution montre également que l'ONU reste aux côtés du peuple afghan, et les conclusions de l'évaluation indépendante (voir S/2023/856) énoncent des recommandations claires pour relever les défis à venir.

Nous restons préoccupés par les décrets répressifs des Taliban contre les femmes et les filles et par leur réticence à privilégier une gouvernance inclusive. Du fait de ces décisions, la société afghane risque de subir des dommages irréparables, et les perspectives d'une normalisation des relations entre les Taliban et la communauté internationale menacent de s'éloigner plus encore.

Les États-Unis appuient résolument l'appel lancé dans le texte à nommer un envoyé spécial pour l'Afghanistan. Un envoyé spécial sera bien placé pour coordonner la mobilisation internationale sur l'Afghanistan, y compris avec les parties prenantes et acteurs politiques afghans concernés, afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le texte. Globalement, la résolution 2721 (2023) représente pour toutes les parties un pas en avant dans une direction plus constructive.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Émirats arabes unis et le Japon, corédacteurs sur le dossier afghan, non seulement pour leurs efforts inlassables sur

ce texte important, mais aussi pour leur créativité et leur ténacité qui ont permis au Conseil de demander l'évaluation indépendante sur l'Afghanistan (voir S/2023/856), laquelle a été très habilement effectuée par l'Ambassadeur Feridun Sinirlioglu.

Comme nous l'avons dit à de multiples reprises dans cette salle, nous devons mettre à profit la dynamique imprimée par l'évaluation indépendante, dans l'espoir de modifier la trajectoire négative actuelle de l'Afghanistan. Dans le même temps, les Taliban ont la responsabilité de respecter leurs engagements internationaux, notamment en revenant immédiatement sur les politiques qui restreignent les droits et les libertés fondamentales des femmes. Nous encourageons donc toutes les parties, y compris les acteurs afghans et internationaux, à donner suite aux recommandations formulées dans l'évaluation indépendante, afin d'œuvrer à un Afghanistan en paix avec son peuple, ses voisins et la communauté internationale.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité que sont le Gabon, le Ghana et le Mozambique, je remercie le Japon et les Émirats arabes unis de leurs efforts qui ont abouti à l'adoption de la résolution 2721 (2023). Le Conseil affiche sa détermination collective à remédier à la situation préoccupante en Afghanistan en insistant sur le rôle indispensable des femmes, la fonction charnière du Groupe de contact international et la contribution singulière qu'un envoyé spécial du Secrétaire général pourrait apporter, en complément de l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Aujourd'hui, tandis que nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan, le fait que les trois membres africains du Conseil ont voté pour cette résolution souligne notre volonté de favoriser un avenir pacifique, stable, prospère et inclusif pour tous les Afghans. La résolution que nous venons d'adopter n'est pas un simple texte de procédure : elle aborde plusieurs domaines critiques. À cet égard, nous appelons les Taliban à revenir sur leurs politiques discriminatoires envers les femmes et les filles. Ils doivent prendre des mesures pour rétablir immédiatement les droits de tous les Afghans à l'éducation et à l'emploi, lesquels sont consacrés par le droit international et sont indispensables pour que l'Afghanistan soit pleinement intégré à la communauté internationale.

Nous encourageons également à convoquer une réunion des envoyés et représentants spéciaux pour l'Afghanistan, car cela offrira une occasion inestimable

d'examiner les recommandations issues de l'évaluation indépendante (voir S/2023/856). Durant cette réunion internationale, telle qu'envisagée, les trois membres africains du Conseil préconisent de mener des discussions franches et énergiques qui déboucheront sur des décisions pragmatiques propices à des échanges internationaux accrus, à des efforts cohérents et coordonnés et à des mesures concrètes, afin d'améliorer les conditions humanitaires, politiques et de sécurité sur le terrain.

Quant à la MANUA, les trois membres africains du Conseil réaffirment leur appui à son mandat et aux efforts qu'elle déploie. La voie sur laquelle l'Afghanistan est engagé est semée d'embûches, mais c'est une voie que nous devons emprunter avec les Afghans, tout en démontrant notre détermination, notre attachement et notre appui sans ambiguïté aux droits, aux espoirs et aux rêves du peuple afghan, dont nous ne pouvons ni ne devons faire abstraction.

Dans la perspective de renouer les liens avec l'Afghanistan, nous espérons que les recommandations de l'évaluation stratégique indépendante contribueront à faire en sorte que nos actions quittent l'ombre du pessimisme pour privilégier une humanité et une responsabilité partagées en faveur d'un Afghanistan où la paix sera tenace, le développement durable et la gouvernance inclusive, et où les femmes, les hommes et les enfants pourront tous vivre avec espoir et dignité. C'est par cet esprit d'optimisme et le sens du devoir que les trois membres africains du Conseil ont voté pour la résolution. Nous sommes prêts à travailler avec tous les États Membres et le peuple afghan afin d'ouvrir un nouveau chapitre de résilience et de renouveau pour l'Afghanistan.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : En mars, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de procéder à une évaluation indépendante afin d'encourager une stratégie et des mesures coordonnées de la part de la communauté internationale concernant l'Afghanistan. La Chine remercie le Coordonnateur spécial et son équipe de leur travail. Nous estimons que les recommandations figurant dans le rapport relatif à cette évaluation (voir S/2023/856) méritent d'être étudiées attentivement.

La Chine a toujours soutenu que, lorsqu'il s'agit de traiter des questions sensibles, les décisions du Conseil et du Secrétaire général, y compris concernant la nomination d'envoyés spéciaux, doivent être fondées sur des échanges approfondis avec les pays concernés et respecter leurs points de vue. Nous estimons donc que la suite que le Conseil donnera à l'évaluation indépendante doit elle

aussi reposer sur des échanges nourris avec les autorités afghanes, en respectant leurs vues, et que les décisions devront être prises après de vastes consultations avec les différentes parties prenantes.

Imposer la nomination d'un envoyé spécial, au mépris de l'avis du pays concerné, risque non seulement d'empêcher ledit envoyé spécial de s'acquitter de ses fonctions, mais aussi d'attiser l'antagonisme et l'adversité entre la communauté internationale et les autorités afghanes, ce qui serait exactement à l'opposé du message de l'évaluation indépendante, qui préconise d'accroître les échanges constructifs avec les autorités afghanes.

Il est manifeste que les membres du Conseil restent aujourd'hui divisés sur la suite à donner au rapport issu de l'évaluation et que les autorités afghanes, de leur côté, nourrissent encore des réserves sur certaines recommandations. Il semble donc précipité que le Conseil insiste pour adopter une résolution qui pourrait avoir des effets contre-productifs.

La Chine et la Fédération de Russie ont fait part de leurs inquiétudes à cet égard durant les consultations et ont proposé d'apporter certaines modifications constructives au projet de texte, sur les questions pertinentes. Ces modifications n'ont toutefois pas été retenues. Il est vivement regrettable que nous ayons été contraints de nous abstenir dans le vote qui vient d'avoir lieu sur le texte. Nous espérons que le Secrétaire général procédera à la nomination de l'envoyé spécial en faisant preuve de prudence, continuera à renforcer la communication et les échanges avec les autorités afghanes et s'efforcera de trouver les bonnes solutions.

L'histoire de l'Afghanistan ces 20 dernières années a prouvé maintes et maintes fois que les solutions imposées de l'extérieur sont vouées à l'échec. La véritable solution à la question afghane repose en fin de compte sur le peuple afghan lui-même. Dans le cadre de ce processus, la communauté internationale doit communiquer et travailler efficacement avec les autorités afghanes afin de leur fournir un soutien et une assistance de manière constructive.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2721 (2023), sur le rapport relatif à l'évaluation indépendante sur l'Afghanistan (voir S/2023/856). Nous remercions les Émirats arabes unis et le Japon, en tant que corédacteurs du dossier afghan, des efforts qu'ils ont déployés pour l'élaboration de la résolution. Nous apprécions vivement la contribution personnelle de

l'ensemble de l'équipe des Émirats arabes unis à la promotion d'une stratégie globale concernant l'Afghanistan, telle qu'exposée dans le rapport d'évaluation rédigé par le Coordonnateur spécial, M. Feridun Sinirlioglu. Comme nous l'avons répété à de nombreuses reprises, bon nombre des idées qu'il contient concordent avec les approches générales des acteurs régionaux en vue d'un règlement de la situation en Afghanistan. L'impératif reste d'assurer une paix et une sécurité durables dans le pays, car c'est la clef de la stabilité dans la région et au-delà.

Nous partageons le souhait des auteurs de changer le statu quo et d'orienter la communauté internationale vers une coopération pragmatique renforcée avec les autorités de facto, ce qui permettrait d'apporter un large soutien à l'élimination des conséquences négatives de l'intervention militaire, de rétablir une aide durable au développement et à la prospérité du pays et de promouvoir sa réintégration sur la scène internationale. Nous nous félicitons que le texte contienne des dispositions sur des questions urgentes, notamment la lutte contre les menaces liées au terrorisme et aux stupéfiants, la fourniture d'une aide humanitaire, le respect des droits humains et l'importance de mettre en place une structure de concertation afin de rendre plus cohérentes les activités ayant trait à la politique, à l'action humanitaire et au développement, ainsi qu'une feuille de route technique.

Nous continuons de penser qu'il est nécessaire de mener des discussions patientes et larges sur les recommandations, y compris en consultation avec les autorités de facto. Il est important de procéder à une évaluation objective de la situation sur le terrain, en tenant compte de la réaction des Taliban eux-mêmes. Nous en parlons depuis le début et les progrès dans le dossier afghan en dépendent. Les tentatives d'imposer à l'Afghanistan des voies de développement et de le forcer à suivre la partition d'autrui, y compris sous les auspices de l'ONU, sont contre-productives et peu susceptibles d'aboutir à des résultats. L'histoire du pays est émaillée de nombreux exemples malheureux de tels efforts.

À cet égard, nous partons du principe que le Secrétaire général consultera les autorités de facto avant de nommer l'envoyé spécial et qu'il prendra en compte les avis de tous les membres du Conseil. C'est une condition fondamentale sur laquelle nous avons insisté dès le départ. Nous tenons à être absolument clairs : nous n'appuierons pas sa décision sans l'accord des autorités de facto. Nous sommes convaincus que seul un dialogue cohérent et patient avec les autorités de facto et le rejet par certains donateurs occidentaux de leur rhétorique habituelle et de

leur manipulation de l'aide humanitaire peuvent permettre de sortir le dossier afghan de l'impasse. Pour sa part, la Russie continuera d'apporter tout le soutien nécessaire à la réalisation de cette tâche et de coopérer avec tous les partenaires qui œuvrent en faveur des mêmes objectifs.

M. de Rivière (France) : La France est convaincue de l'utilité d'une stratégie unifiée en Afghanistan. À ce titre, l'évaluation indépendante conduite par le Coordonnateur spécial Feridun Sinirlioğlu (voir S/2023/856) est une réflexion utile pour les discussions qui seront conduites entre les parties prenantes. C'est pourquoi la France a voté aujourd'hui pour la résolution 2721 (2023) déposée par les Émirats arabes unis et le Japon, qu'elle remercie. Elle reconnaît par-là l'importance de structurer davantage la coordination politique et humanitaire de la communauté internationale en Afghanistan.

La France contribuera à la définition d'une feuille de route permettant de réintégrer un Afghanistan respectueux de ses obligations au sein de la communauté internationale. Pour autant, gardons bien à l'esprit que les exigences fixées aux Taliban par la résolution 2593 (2021) du Conseil demeurent la condition indépassable d'un engagement de la communauté internationale avec ces derniers. La France condamne l'acharnement systématique des Taliban contre les Afghanes. Cette politique de ségrégation les exclut de la vie de leur pays, entravant ainsi toute perspective de reconstruction. La France restera vigilante pour que ces cinq exigences, notamment celle portant sur le respect des droits des femmes, continuent de guider notre action. Le Conseil de sécurité doit y veiller scrupuleusement ainsi qu'à la pleine mise en œuvre de la résolution 2593 (2021) dans toutes ses dimensions. Il en va de sa crédibilité.

La séance est levée à 10 h 25.